

## Fiche technique de santé et de sécurité

**ADHÉSIF DE LIAISON COV FAIBLE**

**FTSS N° 303090**

Date de préparation : 5/12/12

Révision : 002

### Section 1 – Identification du produit chimique et de la société

**Nom du produit/nom du produit chimique :** ADHÉSIF DE LIAISON COV FAIBLE

**Formule chimique :** Mélange

**Usage général :** Adhésif de liaison de contact pour EPDM et TPO

**Fabricant :** Carlisle SynTec Incorporated, 1285 Ritner Highway, Carlisle, PA 17013, Téléphone : 800-479-6832

**Numéro de téléphone d'urgence :** CHEMTREC (États-Unis) 800-424-9300

### Section 2 – Identification des risques

#### ☆☆☆☆☆ Vue d'ensemble des urgences ☆☆☆☆☆

Danger – Liquide et vapeurs hautement inflammables

Avertissement – Cause une irritation de la peau

Avertissement – Cause une irritation des yeux

Danger - Peut être nocif si avalé et s'il pénètre dans les voies respiratoires

Danger – Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant en gestation

Avertissement – Peut causer une réaction allergique de la peau

Avertissement – Peut causer une somnolence et des étourdissements

Avertissement – Peut causer des lésions des organes (foie, reins, oreilles) en cas d'exposition prolongée ou répétée

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies principales de pénétration :** Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion.

**Organes cibles :**

**Effets aigus**

**Inhalation :** Une exposition à court terme au liquide ou aux vapeurs peut causer une irritation de la gorge.

L'aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être fatale.

**Yeux :** Une exposition à court terme au liquide ou aux vapeurs peut provoquer une irritation.

**Peau :** Une exposition à court terme au liquide ou aux vapeurs peut provoquer une irritation.

**Ingestion :** L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale.

**Cancérogénicité :** Le CIRC, le NTP et l'OSHA ne classent pas ce produit comme étant cancérigène.

**Troubles médicaux aggravés par l'exposition à long terme :** Les symptômes respiratoires associés à des troubles cardiaques ou des troubles pulmonaires préexistants peuvent être aggravés par l'exposition à ce matériau.

**Effets chroniques :** Une surexposition peut entraîner un mal de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et une perte de connaissance, voire l'asphyxie. Irritation modérée de la peau, des yeux, et des membranes muqueuses des voies respiratoires supérieures en cas de contact prolongé/répété. Dermate et dégraissage de la peau. Une exposition chronique peut provoquer des lésions réversibles des reins et du foie. Des rapports ont associé la surexposition fréquente et prolongée aux solvants en milieu de travail à des lésions cérébrales et des troubles du système nerveux irréversibles. Une exposition répétée au toluène a été associée à une perte de l'ouïe dans les fréquences élevées, selon des tests sur des animaux.

<b>H</b>	<b>M</b>	<b>I</b>	<b>S</b>
			1
<b>I</b>			4
<b>R</b>			0
<b>EPI</b>			†
			†Sec. 8

### Section 3 – Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients dangereux	Numéro CAS	% en poids
Acétone	67-64-1	1-5
Tert-butyl acétate (TBAC)	540-88-5	30 – 60
Parachlorobenzotrifluorure (PCBTF)	98-56-6	10 – 30
Toluène	108-88-3	3 - 7
Oxyde de magnésium	1309-48-4	0,5 – 1,5
Ingrédients supplémentaires	Numéro CAS	% en poids
Polychloroprène	Breveté	
Caoutchouc synthétique	Confidentiel	
Résine phénolique	Brevetée	

## Section 4 – Mesures de premiers soins

**Inhalation :** Transporter la victime à l'air frais et administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

**Contact avec la peau :** Rincer immédiatement la peau à l'eau courante et retirer les vêtements contaminés. Laver la zone exposée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.

**Ingestion :** Ne pas provoquer le vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

*Après les premiers soins, obtenir l'assistance médicale appropriée en usine, ambulancière paramédicale ou de proximité.*

**Précautions/procédures particulières :** Lorsque la situation le permet, éloigner l'employé de la source de contamination.

## Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

**Point d'éclair :** -17 °C (0 °F)

**Méthode de point d'éclair :** Vase clos

**Température d'auto-inflammation :** 465 °C (869 °F)

**LIE :** 0,9 % v/v

**LSE :** 12,8 % v/v

**Classification d'inflammabilité :** Division 2

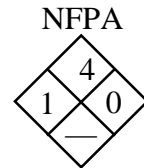
**Moyens d'extinction :** En cas d'incendie, utiliser une poudre extinctrice, du dioxyde de carbone ou de la mousse. L'eau peut ne pas être un agent d'extinction efficace. Du brouillard d'eau ou de l'eau pulvérisée peuvent être utilisés pour produire un effet d'étouffement sur l'incendie et pour refroidir le conteneur exposé à l'incendie et les combustibles environnants. Ne pas utiliser un jet d'eau plein car il pourrait disperser et propager l'incendie.

**Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion :** Extrêmement inflammable. Entreposer et utiliser à l'écart de toutes sources de chaleur, de flammes, ou d'étincelles. Ne pas fumer en l'appliquant. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long du sol ou être déplacées par la ventilation et être enflammées par des veilleuses, d'autres flammes, des étincelles, des systèmes de chauffage, des cigarettes, des moteurs électriques, une décharge statique, ou d'autres sources d'inflammation loin du point de manutention du produit et provoquer un retour de flamme. Tous les conteneurs doivent être mis à la terre lorsque le matériau est transféré.

**Produits de combustion dangereux :** Des gaz ou vapeurs toxiques, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone ou des oxydes d'azote, peuvent être émis lors d'un incendie.

**Instructions de lutte contre l'incendie :** Ce produit contient des solvants qui constituent des risques d'incendie et d'explosion dangereux lors d'une exposition à la chaleur ou aux flammes. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements complets de protection avec un écran facial complet fonctionnant en mode de pression positive.

**Matériel de lutte contre l'incendie :** Étant donné que l'incendie peut générer des produits de décomposition thermique toxiques, porter un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque intégral fonctionnant en mode débit constant ou pression positive.



## Section 6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**Procédures en cas de déversement/fuites :** Supprimer toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans un endroit clos. Ventiler la zone. Contenir et éliminer avec des matériaux absorbants inertes et des outils anti-étincelles.

### Déversements importants

**Confinement :** Pour les déversements importants, établir des barrages à bonne distance du liquide déversé pour une élimination ultérieure. Ne pas permettre au déversement de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Nettoyage :** Nettoyer le déversement dès que possible. Ramasser tout excès de matériau avec des tampons absorbants, du sable ou d'autres matériaux inertes, non combustibles, et absorbants. Placer dans des conteneurs de déchets appropriés pour une élimination ultérieure. Se conformer à toutes les lois et réglementations.

**Exigences réglementaires :** Suivre les réglementations applicables de l'OSHA (29 CFR 1910.120).

## Section 7 – Manutention et entreposage

**Précautions relatives à la manipulation :** Utiliser à l'écart de toute source de chaleur, de flammes ou d'étincelles. Ne pas fumer lors de l'utilisation. Les équipements de manutention doivent être mis à la terre pour empêcher les étincelles. Manipuler à l'aide d'outils anti-étincelles. Se laver à l'eau et au savon avant de manger ou de boire. Laver les vêtements contaminés. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**Exigences d'entreposage :** Maintenir les conteneurs frais, secs et entreposés à l'écart de sources de chaleur, de flammes et d'étincelles. Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés et entreposer avec une ventilation adéquate. Ne pas pressuriser, couper, souder ou meuler les conteneurs ou des conteneurs vides qui pourraient contenir des résidus du produit et des vapeurs de solvant qui pourraient s'enflammer et provoquer une explosion.

## Section 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Ingrédients dangereux :

Ingrédient	PEL OSHA		VLE ACGIH		LER NIOSH		NIOSH DIVS
	MPT	LECT	MPT	LECT	MPT	LECT	
Acétone	1 000 ppm	1 000 ppm	500 ppm	750 ppm	250 ppm	Aucune d'établie	2 500 ppm
PCBTF	20 ppm	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie
Acétate de tert-butyle	200 ppm	Aucune établie	200 ppm	Aucune établie	200 ppm	Aucune établie	1 500 ppm
Toluène	200 ppm	150 ppm	20 ppm (peau)	Aucune établie	100 ppm	150 ppm	500 ppm
Oxyde de magnésium	10 mg/m <sup>3</sup> (en poussière)	Aucune établie	10 mg/m <sup>3</sup>	Aucune établie	10 mg/m <sup>3</sup>	Aucune établie	750 mg/m <sup>3</sup>

**Mesures d'ingénierie :** Ne pas utiliser dans des endroits clos sans ventilation antidéflagrante adéquate. Une ventilation par aspiration générale ou à la source doit être suffisante pour contrôler les concentrations de vapeur et maintenir la PEL au-dessous de 100 ppm.

**Ventilation :** Fournir des systèmes de ventilation par aspiration générale ou à la source afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air sous les PEL de l'OSHA. La ventilation par aspiration à la source est préférable car elle empêche la dispersion de contaminants dans la zone de travail en la contrôlant à sa source.

### Mesures administratives :

**Protection respiratoire :** Un respirateur approuvé par NIOSH doit être utilisé si la concentration de vapeur est égale ou supérieure à 100 ppm.

**Vêtements/équipement de protection :** Des gants imperméables (conformes à la norme ANSI/ISEA 105-2005) sont recommandés. Des lunettes de sécurité sont recommandées. Chaussures industrielles pour protéger les pieds de tout contact avec l'adhésif. De longues manches, des pantalons longs pour protéger la peau de tout contact avec l'adhésif. Des crèmes de protection pour la peau ou des émoullients sont utiles.

**Postes de sécurité :** Assurer la disponibilité de bassins oculaires, de douches de sécurité ou de douches rapides, et d'installations sanitaires dans la zone de travail.

**Équipement contaminé :** Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements ordinaires. Laver avant de réutiliser. Éliminer ce matériau des chaussures et nettoyer l'équipement de protection individuelle.

**Commentaires :** Ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Pratiquer une bonne hygiène personnelle après avoir utilisé ce matériau, surtout avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou d'appliquer des produits cosmétiques.

## Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

**État physique :** Liquide

**Aspect et odeur :** Liquide jaunâtre avec une forte odeur sucrée.

**Seuil de détection olfactive (ppm) :** Non disponible

**Pression de vapeur :** 5-400 mm Hg

**Densité de vapeur (Air=1) :** 2,0-5,3

**Densité relative (H<sub>2</sub>O=1, à 4 °C) :** 0,97

**Hydrosolubilité :** Négligeable

**Autres solubilités :**

**Point d'ébullition (°C) :** 56 à 139 (133 à 282 °F)

**Point de congélation/fusion (°C) :** -36 (-33 °F)

**Fraction volatile :** 75 - 85

**Vitesse d'évaporation :** 0,9-8,3

**COV :** 250 g/l maximum

**Point d'éclair :** -17 °C (0 °F)

**Méthode de point d'éclair :** Vase clos

**Température d'auto-inflammation :** 465 °C (869 °F)

**LIE :** 0,9 % v/v

**LSE :** 12,8 % v/v

## Section 10 – Stabilité et réactivité

**Stabilité :** Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Ne se produiront pas.

**Incompatibilités chimiques :** Agents oxydants, bases, acides puissants.

**Conditions à éviter :** Chaleur, étincelles et flammes; sources d'inflammation.

**Produits de décomposition dangereux :** Des gaz ou vapeurs toxiques, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone ou des oxydes d'azote, peuvent être émis lors d'un incendie.

## Section 11 – Informations toxicologiques

### Données relatives à la toxicité :

**Effets sur les yeux :** Irritant

**Effets sur la peau :** Irritant

**Effets aigus de l'inhalation :** La toxicité du produit n'a pas été déterminée. Ci-dessous figurent les données sur les composants :

CL<sub>50</sub> :

Toluène : Rat > 26 700 ppm 1 h; souris 400 ppm 24 h

Acétone : Rat > 20 700 ppm 8 h

TBAc : Rat = 4 211 ppm 6 h

PCBTF : Rat = 4 479 ppm

**Effets oraux aigus :** La toxicité du produit n'a pas été déterminée. Ci-dessous figurent les données sur les composants :

DL<sub>50</sub> :

Toluène : Rat 5 000 mg/kg

Acétone : Rat 5 800 mg/kg

Souris 3 000 mg/kg

Lapin 5 340 mg/kg

TBAc : Rat 4 500 mg/kg

PCBTF : Rat > 6 800 mg/kg

**Effets chroniques :** Peut causer une sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

**Cancérogénicité :** Non répertorié par le CIRC ou le NTP.

**Mutagénicité :** Certains cas dans le cadre de l'exposition d'animaux au toluène.

**Tératogénicité :** Certains cas dans le cadre de l'exposition d'animaux au toluène.

## Section 12 – Informations écologiques

**Écotoxicité :** Inconnue

**Évolution dans l'environnement :** Inconnue

**Dégradation environnementale :** Inconnue

**Absorption/mobilité dans le sol :** Inconnue

## Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

**Élimination :** Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

## Section 14 – Informations relatives au transport

### Données de transport du DOT (Ministère des transports des États-Unis) (49 CFR 172.101) :

**Désignation pour le transport :**

Adhésifs, 3, UN1133, II

**Symboles pour le transport :** Inflammable

**Classe de risques :** 3

**Numéro d'identification :** UN 1133

**Groupe d'emballage :** II

**Étiquette :** Étiquette rouge  
d'avertissement requise.

**Dispositions particulières (172.102) :**

149, B52, IB2, T4, TP1, TP8

**Autorisations d'emballage**

**a) Exceptions :** 173.150

**b) Emballage non en vrac :**  
173.173

**c) Emballage en vrac :** 173.242

**Limites de quantité**

**a) Avion de ligne ou train :** 5 l

**b) Avion cargo seulement :** 60 l

**Exigences d'arrimage de cuve**

**a) Arrimage de cuve :** B

**b) Autre :** --

## Section 15 – Informations réglementaires

**Réglementations de l'EPA :**

**Numéro de déchet dangereux du RCRA (40 CFR 261.33) :** Non répertorié

**Classification pour les déchets dangereux du RCRA (40 CFR 261) :** Non répertorié

**Statut à l'égard de la loi TSCA réglementant les substances toxiques (Toxic Substances Control Act) :**

TSCA (États-Unis) – Les ingrédients intentionnels de ce produit sont répertoriés.

**Quantité de substance dangereuse à déclarer en vertu du CERCLA – 40 CFR 302.4 (a)**

Composant	Quantité à déclarer (livres)
Toluène	1 000
Acétone	5 000
Acétate de tert-butyle	5 000

**QD CERCLA – 40 CFR 302.4 (b)**

Les substances pour lesquelles une quantité à déclarer est « répertoriée » peuvent être déclarées comme « substances dangereuses non répertoriées ». Voir 40 CFR 302.5 (b).

**Codes SARA 311/312 :**

Immédiat (X)    Différé (X)    Incendie (X)    Réactif ( )    Libération de pression brusque ( )

**Composants SARA 313 (40 CFR 372.65) :**

Composant(s) de la Section 313	Numéro CAS	%
Toluène	108-88-3	3 - 7

**SARA EHS (Substance extrêmement dangereuse) (40 CFR 355) :** Non répertorié, quantité de seuil d'intervention (TPQ)

**Réglementations de l'OSHA :**

Aérocontaminant (29 CFR 1910.1000, Table Z-1, Z-1-A) : Non répertorié

Substance spécialement réglementée par OSHA (29 CFR 1910) : Non répertoriée

**Prévention de rejet accidentel EPA (40 CFR 68) :** Non répertorié

**Réglementations d'États :****California Proposition 65 :**

L'énoncé suivant est émis afin de se conformer à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement de 1986; ce produit contient les substances suivantes reconnues par l'État de Californie comme causant des effets néfastes sur la fonction de reproduction :

Toluène

**Liste relative à la gestion de la qualité de l'air du Delaware :**

Nom chimique	DRQ :	État?
Toluène	1 000	Doit être signalé au DRQ
Acétone	5 000	Doit être signalé au DRQ
Acétate de tert-butyle	5 000	Doit être signalé au DRQ

**Liste des substances dangereuses du Massachusetts :**

Nom chimique	N° CAS	Codes
Toluène	108-88-3	2, 4, 5, 6, F7, F8
Acétone	67-64-1	2, 4, 5, 6, F8, F9
Vapeurs d'oxyde de magnésium	1309-48-4	2, 4
Acétate de tert-butyle	540-88-5	2, 4, F8

**Registre de matériaux critiques du Michigan :**

Nom chimique	N° CAS	Rapport	Classe
Toluène	108-88-3	--	--

**Liste des substances dangereuses du Minnesota :**

Nom chimique	Codes	Dangers	Cancérogène?
Toluène	ANO	peau	Non
Acétone	AON	--	Non
Vapeurs d'oxyde de magnésium	AO	--	Non
Acétate de tert-butyle	AO	--	Non

**Étiquette de droit d'accès à l'information du New Jersey :**

Nom chimique	N° CAS	N° de substance	N° du Ministère des transports des États-Unis :	TPQ	EHS
Toluène	108-88-3	1866	1294	--	--

**Liste des substances dangereuses de New York :**

Nom chimique	QD – Air	QD – Terre	Remarque
Toluène	1 000	1	aucune
Acétone	5 000	1	aucune
Acétate de tert-butyle	5 000	1	aucune

**Étiquette de droit d'accès à l'information de Pennsylvanie**

Nom chimique	N° CAS	Code
Benzène, méthyle	108-88-3	E
2-Propanone	67-64-1	E
Oxyde de magnésium	1309-48-4	--
Acide acétique, 1,1-diméthyléthyl ester	540-88-5	E

**Liste d'aérocontaminants de l'État de Washington :**

MPT (ppm) :	100 (Toluène)	750 (Acétone)	200 (acétate de tert-butyle)	
MPT (mg) :	375 (Toluène)	1 800 (Acétone)	950 (acétate de tert-butyle)	10 (vapeurs d'oxyde de magnésium, total particules)
LECT (ppm) :	150 (Toluène)	1 000 (Acétone)		
LECT (mg) :	560 (Toluène)	2 400 (Acétone)		
Valeur plafond (ppm) :	Aucun composant n'est répertorié			
Valeur plafond (mg) :	Aucun composant n'est répertorié			
Peau :	Aucun composant n'est répertorié			

**Section 16 – Autres informations**

**Préparé par :** Recherche et développement

**Notes de révision :** Mise à jour des matériaux dangereux

**Avis de non-responsabilité :** les informations contenues dans ce document reposent sur des données fournies à Carlisle par d'autres sociétés et organisations. Aucune garantie de qualité marchande ou d'aptitude à un besoin particulier n'est exprimée ou sous-entendue concernant la précision ou l'intégralité des données et/ou des informations contenues dans cette fiche technique de santé et de sécurité